

## **Procédure pour l'utilisation des cartes d'adhésion**

Les cartes sont valables pour l'année 2018-2019.

2 possibilités :

- Carte de 40 séances pour l'année
- Carte de 20 séances pour l'année

**Une carte est valable pour un cours par semaine** : yoga ou pilates ou qi gong.

Ex : il vous faut 2 cartes pour faire un cours de yoga le lundi matin et un cours de yoga le jeudi soir par semaine.

**De façon exceptionnelle**, il est possible d'aller à un autre cours de la même activité (yoga ou pilates ou qi gong) durant la semaine si c'est avec le même professeur.

Si le professeur supprime un cours ou si le cours n'a pas lieu en raison d'un jour férié c'est la même règle qui s'applique

Ex : s'il vous est impossible de faire le cours de yoga du lundi matin avec Edgar, vous pouvez aller au cours du jeudi soir d'Edgar. Mais vous ne pouvez pas permuter une séance de yoga et une séance de qi gong, ou une séance de yoga d'un professeur avec un autre. (Il est toujours possible de faire jusqu'à 2 séances d'essai par saison)

A partir du mois **de mai 2019**, s'il vous reste des séances, vous pourrez terminer votre carte sur d'autres séances de la semaine à hauteur des 40 séances de votre carte jusqu'à la fin des cours. S'il vous reste des séances sur votre carte après la date de fin des cours, ces séances seront perdues.

**Présence aux cours** : Il est demandé aux adhérents de donner leur carte au professeur avant le cours. Les professeurs apportent leur signature (initiales ou numéro du cours) et la date (ou semaine).